

CCRHSPA
LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE
POUR LA MODIFICATION D'UN PROGRAMME DE SANTÉ EXISTANT

1.0 PRÉSENTATION DU PROGRAMME

- 1.1 Établissement(s) demandeur(s)
- 1.2 Faculté
- 1.3 École
- 1.4 Département
- 1.5 Nom du programme
- 1.6 Type de programme (ex. : Baccalauréat, certificat post-baccalauréal)
- 1.7 Titre(s) de compétence remis
- 1.8 Date proposée pour le début du programme modifié

2.0 DESCRIPTION DU PROGRAMME

- 2.1 Décrire le type de modification (ex. : changement de cours, ajout d'un placement professionnel, modification de la formation en ligne).
- 2.2 Expliquer le but de la modification (ex. : s'adapter à l'évolution de la discipline, mieux servir la clientèle, établir un meilleur objectif, répondre à un examen externe - il faut fournir des détails). Si la modification proposée comprend un changement de nom, expliquer pourquoi le nouveau nom/titre de compétence a été choisi, parler notamment du processus par lequel le nouveau nom/titre(s) de compétence a été choisi.
- 2.3 Indiquer la date à laquelle le dernier étudiant inscrit au programme existant devrait le terminer.
- 2.4 Décrire la clientèle cible du programme.
- 2.5 Démontrer qu'il existe une demande pour ce programme chez les étudiants.
- 2.6 En utilisant le tableau ci-dessous comme guide, comparer le programme (tel que soumis la dernière fois) et le programme comportant les modifications proposées :

Programme tel que soumis à la CESPМ la dernière fois	Programme modifié
Nom du programme	
Nom du programme : _____	Nom du programme : _____
Titre(s) de compétence : _____	Titre(s) de compétence : _____
Durée du programme	
<i>Durée prévue du programme (en années) :</i>	<i>Durée prévue du programme (en années) :</i>
À temps plein : _____	À temps plein : _____
À temps partiel : _____	À temps partiel : _____
<i>Nombre total de crédits :</i> _____	<i>Nombre total de crédits :</i> _____

Exigences et normes d'admission	
(S'il existe plus d'une façon d'être admis, parler de chacune.)	
Méthode de prestation du programme	
Préciser	

3.0 NÉCESSITÉ DU PROGRAMME

- 3.1 Comparer le programme modifié proposé et les programmes semblables offerts dans la région atlantique. Si le programme est offert ailleurs, expliquer pourquoi on créerait le même programme.
- 3.2 Fournir de l'information au sujet du marché du travail actuel et futur visé par le programme modifié. Il faut fournir des preuves de consultation auprès d'employeurs et d'organismes professionnels au sujet du marché du travail actuel et futur.
- 3.3 Fournir des preuves de consultation auprès du ministère de la Santé de la province démontrant que la modification du programme reflète les priorités et les exigences du système.

4.0 PRESTATION DU PROGRAMME

- 4.1 Présenter les éléments du programme d'études qui amènent les étudiants à participer à des collaborations interprofessionnelles.
- 4.2 Présenter les éléments du programme d'études qui touchent aux concepts du savoir-faire culturel, de l'équité en santé et de la gestion de la diversité.
- 4.3 Présenter les possibilités de formation polyvalente d'étudiants en santé et de développement de la polyvalence offertes par le programme.
- 4.4 Indiquer si les systèmes de santé provinciaux peuvent et pourront accueillir les placements cliniques additionnels. Il faut fournir les ententes pour ces placements.

5.0 MISE EN PLACE DU PROGRAMME

- 5.1 Analyser l'impact de la modification du programme sur la prestation de services de soins de santé de qualité aux clients, sur les patients, sur les employeurs et sur ceux qui se procurent des services.
- 5.2 Expliquer l'impact de la modification du programme sur le cadre de la pratique professionnelle et les compétences essentielles de la profession.
- 5.3 Expliquer l'impact de la modification du programme sur la mobilité professionnelle, telle que décrite dans le chapitre sur la mobilité de la main-d'oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur.

5.4 Présenter les dispositions pour former à nouveau les professionnels existants et pour l'apprentissage continu des diplômés du programme modifié.

6.0 BESOINS EN RESSOURCES

6.1 Expliquer l'impact de la modification proposée sur les ressources existantes. Si aucun impact n'est prévu, expliquer pourquoi et fournir des preuves appuyant cette conclusion.

Ébauche : le 17 septembre 2012